



21.02.2008 – 14:54 Uhr

Politique climatique suisse Belle consécration pour le centime climatique!

Bern (ots) -

Le TCS se réjouit du fait que le Conseil fédéral renonce à introduire une taxe CO₂ sur les carburants d'ici 2012. En tant qu'organisation de consommateurs, il salue le recours à la solution du centime climatique.

Les automobilistes-consommateurs ne peuvent que se réjouir de l'abandon de la taxe CO₂ sur les carburants, qui n'aurait pas manqué d'accroître considérablement la charge fiscale pesant sur les automobilistes et aurait entraîné d'importantes pertes de recettes fiscales (600 millions de francs issus des achats de carburants en Suisse). Le TCS salue par conséquent la décision du Conseil fédéral de poursuivre sur la voie du centime climatique.

Ce faisant, le Conseil fédéral ouvre la voie au centime climatique pour l'après-2012 (après-Kyoto). De l'avis du TCS, le centime climatique, deux fois plus efficace que la taxe CO₂ en matière de réduction concrète des émissions (1.5 à 2 millions de tonnes contre 0.8 million de tonnes), constitue le meilleur instrument en vue de la réalisation des objectifs climatiques.

Contact:

Gérard Métrailler, responsable Politique & Economie du TCS, tél. :
022 417 27 21

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100555169> abgerufen werden.